

**Monsieur GERET Julien
Camping de l'Abbaye
2, route du Lac
39130 BONLIEU - FRANCE**

Bonlieu, le 25 février 2025

Objet : Extension du Camping de l'Abbaye
Engagement sur le mode de réalisation des travaux

Madame, Monsieur,

Le projet d'extension que nous envisageons se trouve dans le périmètre de protection éloigné du captage du Marais, situé à environ 400 m à l'ouest du site.

Lors de la phase travaux d'extension du camping objet de la présente demande et conformément aux recommandations du paysagiste concepteur qui travaille actuellement sur des projets d'aménagement sur l'ENS de Viremont (39) et sur le site du domaine de Chalain (39) (périmètres de captages rapprochés) nous nous engageons par la présente à prendre un maximum de précaution lors des travaux, à savoir :

Les engins seront équipés de kits anti-pollution et utiliseront des huiles hydrauliques biodégradables. Ils ne devront pas s'éloigner de l'emprise strictement nécessaire aux travaux.

L'utilisation d'huile hydraulique biodégradable sera obligatoire :

- pour l'ensemble des engins de chantier (pelles...),
- pour l'ensemble du matériel thermique (tronçonneuses...).

En dehors des heures d'activité du chantier, les engins ne seront pas stationnés au sein de la zone de travaux.

Enfin les stockages d'hydrocarbures comporteront une cuve de rétention de capacité suffisante (volume stocké augmenté de 10%)...

Nous restons bien entendu à l'écoute d'éventuelles recommandations complémentaires de votre part afin de ne pas perturber le milieu récepteur.

Meilleures salutations.

Monsieur GERET Julien

